

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 DECEMBRE 2008 A 20H30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la séance 14,  
Excusée Madame GROVEL Corinne,

Sous la présidence de Monsieur Roland CHAREYRON.

Présents : Messieurs CHAREYRON, CHASTEL, SOULIGOUX, LAMAT,  
MISSONNIER, FLANDIN, MOSNIER, TIXIER.

Mesdames AUZAT, SABATIER, TIXIER M, TIXIER A.

Mesdemoiselles BAYLOT, ANDRE.

Secrétaire de Séance : ANDRE Sylviane.

En ouverture de séance, Monsieur Roland CHAREYRON souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et au public, puis il présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de désigner la secrétaire de séance,

Mademoiselle ANDRE Sylviane se présente. Sa candidature est adoptée.

### SIGNATURES DES DELIBERATIONS :

Les membres du conseil municipal procèdent à la signature du registre concernant les délibérations de la réunion précédente du 20 octobre 2008.

Monsieur Le Maire précise que la réunion du 15 décembre a été reportée à ce jour en raison des intempéries.

### CESSION FONDS DE COMMERCE – GITE DE SEJOUR :

Monsieur Le Maire précise qu'une délibération est nécessaire pour le changement de locataire du gîte, afin d'exécuter toutes les démarches administratives auprès du notaire. Le rendez-vous est prévu le 30/12/2008.

Monsieur le Maire procède au vote. Pour : Unanimité

### PONT DE LA LEPROSERIE – ETUDE TECHNIQUE :

Monsieur le Maire explique que le pont situé entre Fontannes et Vieille Brioude a subi des dégradations suite au trafic important qu'il supporte. C'est la raison pour laquelle une étude technique de son état doit être réalisée afin de définir son devenir.

Monsieur Le Maire informe que la délibération prise doit être identique à celle de la commune de Fontannes et que 3 devis sont établis.

- Laboratoire technique des ponts et chaussées ..... 1 350.00 € ht.
- BETERS OA..... 1 600.00 € ht.
- GETEC Rhône Alpes.....3 900.00 € ht.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît demande si les montants correspondent uniquement à l'étude. Monsieur Le Maire répond par l'affirmative et ajoute que le pont est plus endommagé coté Vieille Brioude, que le personnel communal a nettoyé tout le lierre présent sur ce pont, et que l'élagage des arbres n'est pas encore réalisé. Cet élagage est à la charge de la commune de Fontannes.

Monsieur Le Maire procède au vote concernant le choix de l'entreprise pour cette étude.

Pour : Unanimité

Le Laboratoire technique des ponts et chaussées est retenu, le montant sera à partager à moitié avec la commune de Fontannes.

### ABORDS DE L'EGLISE – ETUDE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE :

Monsieur Le Maire informe que 3 devis sont établis concernant ce projet de réhabilitation des chemins et aménagement des terrasses autour et sous l'église. Une subvention est accordée de 80 % par la DIREN et 20 % par la DRAC.

Monsieur Le Maire précise qu'un autre dossier concerne l'embellissement du Quartier Marand, rue du Pavat, rue du Ceroux, rue des Tisserants, et rue Polka...le suivi est du domaine de la Communauté des Communes.

Madame TIXIER Monique souligne l'importance de conserver le style ancien.

Monsieur Le Maire répond que la décision du choix du style appartient à la commune.  
Monsieur Le Maire ajoute la rencontre avec 2 architectes a permis de souligner l'importance du potentiel à mettre en valeur.

#### **BATIMENTS : DIAGNOSTICS ET VERIFICATIONS DIVERSES :**

Monsieur Le Maire propose de faire réaliser la recherche d'amiante.

Madame SABATIER souligne l'importance de faire toutes les vérifications nécessaires des bâtiments publics.

Madame TIXIER Monique précise de faire également les vérifications pour la recherche de plomb.

Monsieur CHASTEL Patrice précise la non-présence de plomb (pas de conduites de branchement d'eau en plomb) mais l'entreprise retenue le confirmera.

Des devis seront demandés pour faire réaliser toutes les vérifications nécessaires.

Pour : Unanimité

#### **ACHAT TERRAINS :**

Monsieur Le Maire informe de la vente d'un terrain de 6870 m<sup>2</sup>, situé à côté de M. EYNARD Pierre, entre la nationale 102 et la rue Combevignoise, suite à la réception d'une demande de CU en mairie pour création d'un lotissement.

Madame TIXIER Monique demande qui est le propriétaire de ce terrain.

Monsieur Le Maire précise que ce terrain appartient à Mme Libeyre (Tuteur M. Elison). Ce terrain serait susceptible d'intéresser la commune pour créer une réserve foncière.

Madame SABATIER Monique demande si ce terrain est constructible.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative et dit que ce terrain pourrait être utilisé à court ou long terme.

Monsieur TIXIER René demande si le terrain est estimé.

Monsieur Le Maire donne l'estimation de 65000.00 € d'après le service des domaines.

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée afin de savoir s'il doit continuer les démarches sur ce dossier et demande un vote.

Pour : Unanimité

Madame TIXIER Monique informe de son avis positif pour la construction de maison d'associations, mais pas pour la réalisation d'un lotissement.

Monsieur CHASTEL Patrice ajoute que l'intérêt est d'acquérir ce terrain pour ouvrir d'éventuelles opportunités sur les terrains alentours et que l'objet du jour ne porte pas sur l'utilisation du terrain mais sur l'éventuelle acquisition.

#### **REGULARISATION – CESSION TERRAINS :**

Monsieur Le Maire propose de régulariser auprès d'un notaire la donation de trois parcelles situées place du Pavat et appartenant à des propriétaires privés.

Mesdames TIXIER Monique et SABATIER Monique déplorent d'apprendre les projets de la commune (achat terrain Libeyre) par des gens extérieurs au conseil et avant les réunions prévues du conseil.

Madame SALAT précise que le registre des documents d'urbanisme est disponible en Mairie (CU Libeyre daté d'octobre 2008).

Madame SABATIER Monique répond que ce registre n'est pas consultable facilement.

Monsieur Le Maire précise à Mesdames SABATIER Monique et TIXIER Monique, qu'elles seraient informées si elles participaient aux différentes commissions.

Monsieur CHASTEL Patrice, précise que M. et Mme ELISON sont libres de communiquer leur projet de vendre ce terrain.

Monsieur Le Maire procède au vote pour la régularisation de ces 3 petites parcelles.

Pour : Unanimité

### **LOCATION PARCELLE ZB N° 187 :**

Monsieur Le Maire rappelle qu'une parcelle de 5175 m<sup>2</sup> (située entre Brioude et Vieille Brioude), louée auparavant par Mme EYNARD (cessation d'activité) est sollicitée par deux candidats : Messieurs PIROUX Emilien et TIXIER Jean Louis.

Monsieur Le Maire demande à Monsieur TIXIER René de se retirer, en raison de son lien de parenté et comme le prévoit les textes.

Monsieur Le Maire précise que concernant la location de cette parcelle, 3 solutions sont possibles.

- Ne pas louer
- Louer pour 9 ans
- Possibilité de bail en « petite parcelle » pour moins de 5000 m<sup>2</sup> et conserver 200 m<sup>2</sup> pour la commune. Validité 1 an, renouvelable.

Monsieur le Maire procède au vote pour le choix de location en petite parcelle de ce terrain.

Pour : 13

Monsieur MISSONNIER Georges demande à qui appartiennent les terrains voisins.

Monsieur CHASTEL Précise qu'aucun agriculteur de Vieille Brioude n'est présent aux alentours.

Monsieur Le Maire ajoute que le montant de location de ce terrain était de 45 € l'an passé et qu'aucune loi n'est appliquée concernant le choix de cet éventuel locataire.

Madame TIXIER Monique demande si Mr PIROUX paie des impôts sur la commune.

Monsieur Le Maire précise que Mr PIROUX paie une partie des impôts sur la commune suite à la location de terrains appartenant Mme et M. EYNARD.

Monsieur Le Maire procède au vote concernant le choix du candidat.

PIROUX Emilien : 5 Voix                      TIXIER Jean Louis : 8 Voix.

Monsieur Le Maire informe que la location de ce terrain est attribuée à M. TIXIER Jean Louis à la majorité absolue.

Monsieur Le Maire accueille à nouveau Monsieur TIXIER René et l'informe des résultats des votes.

### **DENEIGEMENT :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une lame avant doit être obligatoirement utilisée par les agriculteurs, comme précisé par le centre de gestion et l'assureur de la commune.

Monsieur LAMAT Franck précise que le dernier déneigement s'est bien effectué, seuls les villages de Thiveyrat et Védrines ont connu des difficultés plus importantes suite à la chute d'arbres. Il souligne également le civisme de certaines personnes qui ont réalisé le déneigement de certains villages.

Monsieur TIXIER René signale que certains croisements (Simpal) n'ont pas été déneigés correctement, que deux trois manœuvres supplémentaires auraient été nécessaires, il précise également son intervention avec son tractopelle au niveau de ces croisements.

Madame TIXIER Agnès précise que suite à des remarques d'habitants, la lame avait un passage trop haut.

Monsieur LAMAT Franck répond que la lame est équipée d'une bavette caoutchouc obligatoire pour éviter les obstacles (bouches d'égouts....) ce qui entraîne un passage plus haut.

Monsieur Le Maire souligne l'intervention rapide des employés communaux et des exploitants agricoles bénévoles pour assurer le déneigement, et que suite à des contacts rapprochés avec la Gendarmerie et ERDF, des visites chez les personnes isolées ont été réalisées.

Madame SABATIER Monique précise que les habitants ont apprécié le nouveau matériel utilisé pour le déneigement.

Madame AUZAT Janine signale que certaines communes ont déneigé seulement le lendemain.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît précise que par chance, les chutes de neige sont arrivées un dimanche.

Monsieur LAMAT Franck informe que le matériel de déneigement était suffisant pour le week-end mais peut être insuffisant pour un jour de semaine.

Monsieur Le Maire propose à Monsieur TIXIER René, la réalisation éventuelle du déneigement puisque son tracteur est équipé d'un relevage avant.

Monsieur TIXIER René informe qu'il n'est pas opposé à cette proposition.  
Monsieur Franck LAMAT informe que des devis d'achat de lame ont été demandés.  
Monsieur Le Maire procède au vote concernant l'achat de cette lame.

**POUR : Unanimité**

**INDEMNITE DE CONSEIL MONSIEUR LE TRESORIER :**

Monsieur Le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT Christelle.  
Mademoiselle BAYLOT Christelle informe qu'une délibération doit être prise pour le remplacement de Monsieur GERBE par Monsieur CLOUX, de juillet à octobre, concernant l'indemnité de conseil.

Monsieur Le Maire procède au vote. **POUR : 14**

**INDEMNITE DU PERSONNEL :**

Monsieur Le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT Christelle.  
Mademoiselle BAYLOT Christelle propose de reconduire le régime d'indemnité du personnel technique et administratif. Elle explique que la prime offerte au personnel technique correspond à une gratification pour pallier les aléas. La prime allouée à Mme SALAT correspond aux heures supplémentaires réellement effectuées (mariage, élections, conseils municipaux...)

Monsieur Le Maire procède au vote. **POUR : Unanimité**

Madame TIXIER Monique précise que la prime de fin d'année est plus faible par rapport à ce qui se pratique sur certaines communes voisines (elle atteint parfois 200 euros)

Monsieur Le Maire répond que ce montant peut être réétudié l'année prochaine.

**MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL – DIMINUTION HORAIRE :**

Monsieur Le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT Christelle. Elle informe que suite à la demande de diminution d'horaire de Madame BARTHOMEUF Lucette, le poste à temps complet doit être clôturé et l'ouverture d'un poste à temps non complet doit être créée.

La prise en compte effective aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier avec un temps de travail de 32H30 hebdomadaire. Après interrogation du centre de gestion, l'instance du CTE n'a pas été consultée car la diminution n'atteint pas 10% du temps de travail.

Mme TIXIER demande les raisons de la demande de Mme BARTHOMEUF. Melle BAYLOT répond qu'il s'agit de convenances personnelles et le Maire ajoute que Mme BARTHOMEUF a souhaité diminuer ses tâches de ménage.

Mme TIXIER demande qui la remplace. Melle BAYLOT répond qu'il y a eu réaménagement d'horaires au sein de l'équipe et que Mme HOSTAL effectue la moitié du ménage en mairie.

**POUR : Unanimité**

**FORMATION DU PERSONNEL :**

Monsieur Le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT Christelle.  
Mademoiselle BAYLOT Christelle annonce les montants des propositions reçues concernant la formation de sécurité incendie pour ½ journée.

- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| - Chambre de Commerce..... | 750.00 € ht (10 personnes) |
| - API Auvergne.....        | 550.00 € ht (12 personnes) |

Monsieur Le Maire procède au vote pour le choix de l'organisme.

**POUR : Unanimité**

L'entreprise la moins disante, API Auvergne, est retenue.

Madame TIXIER Monique demande qu'en est-il des agents qui préparent la formation CAP petite enfance.

Mademoiselle BAYLOT Christelle précise qu'un seul agent continue (Madame PENIDE Lucette) et que Mme MENDES l'a interrompue. M. le Maire ajoute que le BAFA sera peut-être proposé par la communauté de communes en 2010 et qu'une opportunité sera alors offerte aux agents non formés.

### **GRATIFICATION STAGIAIRE :**

Monsieur Le Maire informe de l'emploi d'un stagiaire, Monsieur Didier MARTIN, pour la période du 12/11/08 au 12/12/08 et propose de lui allouer une gratification de 120.00 € (30€ par semaine).

Monsieur Le Maire procède au vote.      **POUR : Unanimité**

### **DECISIONS MODIFICATIVES :**

Monsieur Le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT Christelle.

Mademoiselle BAYLOT Christelle informe qu'une décision modificative doit être prise pour les budgets Assainissement et Commune.

Budget Assainissement Investissement Dépenses : + 25 000.00 € (silo à boues – regard)

Restructuration : - 25000.00 €.

Monsieur Le Maire procède au vote.      **Pour : Unanimité**

Budget commune Fonctionnement Dépenses : Indemnité : - 100.00 €

Subvention fonctionnelle : + 100.00 €

Monsieur Le Maire procède au vote.      **Pour : Unanimité**

### **ASSAINISSEMENT : SILO A BOUES, AVENANT :**

Monsieur Le Maire cède la parole à Monsieur CHASTEL Patrice.

Monsieur CHASTEL Patrice informe qu'un avenant pour les travaux supplémentaires ne sera pas nécessaire car il n'y a pas de dépassement.

Monsieur CHASTEL Patrice précise que la réception des travaux du silo aura lieu courant janvier.

### **REMBOURSEMENT FACTURE ASSAINISSEMENT :**

Monsieur Le Maire cède la parole à Monsieur LAMAT Franck.

Monsieur LAMAT Franck informe que suite à la demande d'intervention de Madame GALLAND (propriétaire de l'ex maison AMADUBLE) pour un problème de dysfonctionnement, à première vue, le problème se situait à l'intérieur de la maison puisque aucun regard n'était visible. Après intervention d'une entreprise spécialisée demandée par la propriétaire, il s'est avéré que le regard situé sur la place était bouché et comblé.

Monsieur LAMAT Franck propose de rembourser la facture de cette intervention puisque ce regard présentait un dysfonctionnement sur le domaine public.

Monsieur Le Maire précise que pour rembourser un particulier, la prise d'une délibération est obligatoire.

Monsieur Le Maire procède au vote.      **POUR : Unanimité**

### **ACHAT PETIT MATERIEL : AFFECTATION EN INVESTISSEMENT :**

Monsieur Le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT Christelle.

Mademoiselle BAYLOT Christelle propose l'achat de matériel supplémentaire (2 tables + chaises, 1 meuble à roulettes, et une armoire de rangement métallique) pour le centre de loisirs suite à la mise en place d'activités pour les enfants.

Monsieur Le Maire procède au vote.      **POUR : Unanimité**

### **MOTIONS VOIE SNCF – LA POSTE :**

Monsieur Le Maire procède à la lecture de la lettre de Monsieur VISSAC pour l'opposition à la fermeture de la ligne ferroviaire Clermont – Nîmes.

Monsieur Le Maire propose de faire une motion de maintien.

Monsieur Le Maire procède au vote.      **POUR : Unanimité**

Monsieur Le Maire propose de faire une motion de maintien du service public de la Poste.

Monsieur Le Maire procède au vote.      **POUR : Unanimité**

## **AFFAIRES DIVERSES :**

**Monsieur Le Maire informe**

- que le Conseil Général (50 %) et le Conseil Régional (50 %) propose d'aider les zones difficiles pour l'ADSL, à condition que les lignes téléphoniques soient éligibles ( se renseigner auprès des opérateurs téléphoniques).

- que suite à l'étude de classement des monuments et objets historiques, un avis favorable est accordé pour les 2 harmoniums de l'église, un courrier reste à établir.

- que Monsieur HENRY Patrice, propriétaire de l'auberge Mirabel a refusé la commission de sécurité. Sans avis favorable de cette commission, le maire est en droit de dresser un arrêté de fermeture définitive d'activité. Madame SABATIER Monique demande si Monsieur HENRY est radié des commerçants sur la liste de la Chambre de Commerce. Monsieur Le Maire précise que Monsieur HENRY est radié. Monsieur TIXIER René précise que peut être la Sous Préfecture est également concernée par l'envoi d'un courrier d'arrêt d'activité et pas seulement la commune.

- de la rencontre avec Monsieur POUILHE Lilian en mairie concernant un stockage important de bois de chauffage situé au centre pavillonnaire. Monsieur POUILHE Lilian propose que la commune lui trouve un terrain à acheter ou à louer afin de poursuivre son activité et de respecter la sérénité de tous.

-que le montant d'installation d'un columbarium est de 6 700.00 E, comprenant banc, cases, livre, jardin du souvenir.... Ce projet semble essentiel pour l'avenir, puisque le choix d'incinération est en augmentation. Monsieur TIXIER René demande si ce type de choix se vend comme une concession. Monsieur Le Maire répond que la vente est identique à celle d'une concession. Madame SABATIER Monique demande si des concessions sont disponibles à la vente. La réponse est oui lorsqu'il s'agit de personnes de la commune.

Madame SABATIER Monique demande qu'en est-il de l'aménagement du carrefour de Combevignouse. Monsieur LAMAT Franck répond que le dossier est à relancer.

-qu'une réunion de bourg est prévue le 24/01/09 à 14H00 dans le quartier des Vignes.

Monsieur Le Maire propose de réaliser un tour de table.

Monsieur FLANDIN Jean Pierre signale des ornières et des accotements dangereux sur la route de Simal.

Madame AUZAT Janine informe du manque de panneau de signalisation du lieu dit SAINTE ANNE sur la nationale 102.

Monsieur MISSONNIER Georges précise que le dossier NATURA 2000 suit son cours.

Madame TIXIER Agnès signale l'écoulement d'eau sur la route de Coste- Cirkues et la formation de verglas.

Madame TIXIER Monique informe d'un manque de poubelles au cimetière.

Monsieur LAMAT Franck précise que deux poubelles ont été mises en haut et en bas du cimetière avant la Toussaint.

Madame TIXIER Monique précise qu'on lui a signalé la présence de Mme Auzat Janine au secrétariat de mairie. Elle s'interroge sur le statut de « cette dame (invalidité, retraite) » et

ajoute qu'il est anormal de ne pas faire d'embauche, qu'il y a suffisamment de chômeurs et que Mme Hostal serait très capable d'occuper ce poste. Mme Sabatier ajoute qu'elle partage cet avis. M. le Maire répond qu'il n'y a pas lieu de procéder à un recrutement car les besoins sont très ponctuels et en fonction de la charge de travail du moment. Il ajoute qu'il est le chef du personnel, c'est lui qui décide et qu'il continuera de faire appel, quand il voudra, à Mme AUZAT, conseillère municipale, qui intervient à ce titre bénévolement et ne peut être rémunérée, et ce dans un souci de souplesse, d'efficacité et d'économie.

Madame SABATIER Monique demande si le bois coupé aux abords de l'allier l'a été par les employés communaux. Monsieur LAMAT Franck précise que ces travaux d'élagage sont de la compétence du SICALA. Monsieur Le Maire précise que les personnes coupant du bois au bord de l'Allier engagent leur responsabilité.

Madame SABATIER Monique demande si le compost est disponible. Monsieur Le Maire précise que le compost n'est pas disponible suite aux contraintes liées aux chutes de neige mais qu'il le sera rapidement.

Monsieur TIXIER René signale que suite à des remarques, Monsieur FLANDIN Jean Pierre est trop absent aux réunions. Monsieur Le Maire répond qu'il a connaissance de l'agenda de M. FLANDIN mais qu'il n'a pas été facile de planifier les réunions en fonction des disponibilités de ce dernier. Désormais, M. FLANDIN a fini sa mission dans le sud et il sera beaucoup plus disponible.

Monsieur TIXIER René signale que des lampes clignent au Panorama et au croisement de Villeneuve.

Monsieur TIXIER René signale la présence de verglas sur le haut de Védrines.

Monsieur TIXIER René signale, que suite à la distribution des boîtes de chocolat le petit mot d'accompagnement n'a pas été apprécié. Il ne peut lui-même en juger car dit-il il ne l'a pas lu. Monsieur Le Maire regrette cette interprétation et précise que ce petit mot portait d'un bon sentiment mais que la communication n'a pas été bonne.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît demande ce qu'il en est de l'abribus à Coste-Cirgues. Monsieur le Maire informe que le projet est reporté sur début 2009 et demande à réfléchir sur le déplacement de l'abribus du lotissement du Gray.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît signale que le chemin reliant Coste-Cirgues au Monteil est bouché suite à la chute d'arbres. Monsieur Le Maire propose d'étudier ce problème rapidement.

Monsieur SOULIGOUX Eric signale que le journal de fin d'année sera distribué par le facteur entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an et il en profite pour remercier l'école, les différents participants, les associations, les membres de la commission Information et Monsieur ALTBAUM qui a assuré bénévolement toute l'impression.

La séance est levée à 23H30.

**BONNE ANNEE 2009.**